



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales de Loire-Atlantique représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Bénédicte Blouin et par sa directrice, Madame Élisabeth Dubecq - Princeteau dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF » ;

Et

- La ville de Couëron, représentée par Madame le Maire, Carole Grelaud, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommé « la Ville » ;

Et

- Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, représenté par Monsieur Michel Ménard, président du Conseil Départemental agissant en cette qualité et habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération de la commission permanente du 12 décembre 2024 ;

Ci-après dénommé « le Département » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu les articles L 3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2024-95 du Conseil Municipal de la ville de Couëron en date du 7 octobre 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délégation donnée à la commission permanente par l'assemblée départementale du 1er juillet 2021,

Vu l'engagement du Département en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, quel qu'en soit le motif (âge, handicap, origine, etc.), formalisé dans son projet stratégique 2021-2028,

Vu les axes de la politique action sociale de proximité et insertion définis par la stratégie départementale d'insertion approuvée en assemblée départementale,

Vu la délibération de l'assemblée départementale relative à la politique action sociale de proximité et insertion, lutte contre l'exclusion adoptée le 26 mars 2024,

Vu le plan d'actions départemental de lutte contre les violences faites aux femmes en Loire-Atlantique 2022-2028, adopté le 14 décembre 2022,

Vu le schéma départemental enfance familles 2023-2028, adopté le 12 décembre 2022,

## PREAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les Villes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- **Les caractéristiques territoriales suivantes**

Couëron connaît, à l'image de l'agglomération nantaise, une dynamique de développement importante, qui se traduit par une évolution démographique constante depuis plusieurs années. Le dernier recensement de la population positionne Couëron comme la huitième ville du département avec 23 000 habitants et souligne l'attractivité du territoire avec une progression de + 1,7% / an entre 2013 et 2019 soit + 8,9% en 5 ans contre + 7,7% pour Nantes métropole et + 6,3% pour la Loire Atlantique. Cela se reflète naturellement sur les effectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'adaptation des équipements et de l'offre est un enjeu dans ce contexte.

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 souligne que le territoire connaît une évolution de la structure sociodémographique de sa population avec notamment :

- Une diminution de la taille des ménages et un vieillissement de la pyramide des âges ;
- Des arrivées de familles avec enfant plus nombreuses que les départs ;
- Une augmentation du niveau de vie médian ;
- Une sur-représentation des classes moyennes par rapport à la France métropolitaine ;
- Une augmentation de la disparité des niveaux de vie sur la commune ;
- La confortation du nombre de familles monoparentales (20% des familles sont monoparentales à Couëron, +360 familles en 5 ans) plus exposées à la précarité ou la pauvreté ;
- Entre 18 et 24 ans, d'année en année, les jeunes sont de moins en moins scolarisés. Le niveau de formation diminue ;
- Des secteurs (notamment la Chabossière Nord) présentant un nombre plus marqué de jeunes de 18 à 25 ans et des marqueurs sociaux plus en fragilité (confortation du taux de chômage notamment) ;
- Une mixité sociale moindre dans les établissements publics du secondaire.

En complément, le portrait social de territoire réalisé en 2022 relève également que si les fragilités sociales du territoire apparaissent relativement plus faibles qu'à l'échelle nationale, la résorption de la pauvreté et l'accompagnement social restent des enjeux importants. La mobilité est également une préoccupation importante.

Ces constats ont des implications pour toutes les politiques publiques de la Ville. Ils mobilisent tout particulièrement les politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social et à l'animation de la vie sociale.

- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :**

- Petite enfance :
  - 3 établissements d'accueil des jeunes enfants, dont 2 gérés en régie par la commune pour 85 berceaux, 1 établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sous gestion privée en construction (24 berceaux dont 6 pris en charge par la Ville) et 3 micro-crèches privées (30 berceaux) soit au total 139 berceaux en collectif ;
  - Un Relais Petite Enfance pour 1,56 ETP d'animatrice (avec une progression validée à 2 ETP), 155 assistants maternels agréés (présence de 4 MAM) offrant 507 places d'accueil effectif.
- Enfance :
  - 10 espaces d'accueil périscolaire affectés à 12 écoles dont la gestion est assurée par la Ville de Couëron. L'organisation de l'offre périscolaire se structure autour des accueils suivants :
    - Accueil de loisirs du matin et du soir ;
    - Pause méridienne, avec un axe privilégié autour de l'éducation à l'alimentation (gaspillage alimentaire, découverte au goût...) ;
    - 2 accueils de loisirs périscolaires du mercredi répartis sur 4 sites qui maillent le territoire ;
    - Ateliers Ville (TAP).
  - 3 accueils extrascolaires associatifs pour les enfants de 3 à 10 ans gérés par trois associations (l'Amicale Laïque de Couëron Centre, le Centre socio-culturel (CSC) Henri-Normand, le Centre socio-culturel Pierre-Legendre), qui mettent également en œuvre des séjours de vacances pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans. L'offre est coordonnée dans le cadre d'espaces de dialogue animés par la Ville.
- Jeunesse :
  - Deux espaces ados, gérés par le CSC Henri-Normand et le CSC Pierre-Legendre ;
  - Le Quai, une structure 15-25 ans (gestion municipale) ;
  - Le Magasin à Huile (salle de concert et studios de répétition sous gestion municipale dont l'utilisation est partagée par des collectifs de générations plurielles) ;
  - Des permanences de la mission locale (ATDEC) ;
- Animation de la vie sociale : 2 centres socio-culturels associatifs.
- Des équipements sportifs et culturels qui maillent le territoire, un théâtre, une médiathèque.
- Accès aux droits via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) notamment.

- **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions :**

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions entre la CAF, la Ville et le Département concernent l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le handicap, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits et aux services avec le souci constant d'apporter une attention particulière aux familles fragilisées.

Dans ce projet global, les questions de continuité éducative, de coordination et transversalité des politiques publiques et de complémentation de l'action publique au profit des familles constituent des marqueurs de la Convention territoriale globale (CTG) à Couëron.



C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Loire-Atlantique, la ville de Couëron et le Département de Loire-Atlantique souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Par ailleurs, au regard de la convergence des orientations et actions entre la démarche territoriale portée par la CTG et l'engagement départemental de l'action sociale de proximité, cette convention vaut pour le Département, projet social de territoire. Les équipes des Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) sont ainsi mobilisées pour répondre aux priorités de l'action sociale de proximité, à travers leur mission d'accompagnement des publics et le développement d'actions partenariales, dont la démarche d'accueil social universel visant l'accès aux droits des publics et la lutte contre le non-recours.

De même, il est précisé que le Projet Educatif de Territoire (PEdT) – Plan mercredi constitue le volet éducatif de la CTG.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle marque la formalisation du renouvellement de la CTG à Couëron.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet de :

- Identifier les besoins prioritaires sur la Ville (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

### **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Ville :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA VILLE**

La Ville met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants et plus particulièrement les politiques en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social, à l'animation de la vie sociale et aux solidarités.

Les engagements municipaux se structurent autour des marqueurs suivants :

- Placer la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques ;
- Conforter la cohésion sociale de notre territoire assurant le bien-être de tous ses habitants ;
- Agir sur la qualité de vie au quotidien dans un environnement préservé et protecteur.

Si offrir des services au quotidien, en proximité et accessibles au plus grand nombre, est plus que jamais affirmé, la collectivité considère tout aussi important d'aménager harmonieusement les espaces et de prendre soin de la population durablement. Aussi, l'ambition est donc de contribuer à construire un territoire :

- Porteur et/ou accompagnateur d'une offre éducative, de loisirs, sportive et culturelle riche et diversifiée qui s'appuie sur des équipements adaptés. Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport à Couëron contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge, grâce à la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée par la Ville.
- Visant la mise en cohérence des politiques publiques du plus jeune âge jusqu'au jeune-adulte en structurant et animant cette dynamique de réseau (logique de complémentarité et de cohérence). Rappelé par ce proverbe africain « *il faut tout un village pour éduquer un enfant* », la Ville accorde une place centrale à l'éducation incarnée notamment par le Projet Educatif de Territoire (PEdT), qui doit permettre à chacune et chacun de s'épanouir.
- Soucieux des conditions d'accès à la santé et aux actions de prévention ;
- Solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions et en lien avec toutes les générations pour des liens sociaux confortés ;
- Facilitant les démarches en proximité et accompagnant les personnes plus fragilisées à faire valoir leurs droits. Il s'agit ainsi de réduire les inégalités et permettre aux publics les plus vulnérables d'être pleinement acteurs des actions et projets proposés.
- Favorisant les mobilités. La mobilité de demain doit à la fois répondre aux enjeux de transition écologique, accompagner le développement du territoire, tout en assurant un accès équitable pour l'ensemble des habitants. Le numérique est désormais indispensable à tous et partout. L'accompagnement dans les démarches, l'éducation au numérique sont des leviers à mobiliser pour conforter les usages.

Dans le cadre de ces engagements, la Ville développe les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse, et concourt à la consolidation de l'animation de la vie sociale à travers l'appui (ingénierie, financier, logistique) qu'elle apporte aux centres socio-culturels associatifs. La Ville intervient plus particulièrement sur les axes suivants :

- La gestion et la coordination des activités péri-éducatives par du personnel spécialisé et diplômé, à qui des actions de formations sont proposées chaque année ;
- La mise en application du Projet Educatif de Territoire en coopération avec l'ensemble de la communauté éducative et sa déclinaison au sein des différentes structures communales concernées ;
- La coordination des actions enfance-jeunesse sur le territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs : éducation nationale, centres socio-culturels, amicale laïque, conseil départemental, protection maternelle et infantile, centre médico-social...

- La coordination des actions petite enfance sur la base d'un diagnostic, de la mise en réseau des différents acteurs concernés, et de la vision grand angle en direction des moins de 3 ans (diversification de l'offre d'accueil, accompagnement à l'installation de nouveaux gestionnaires, partage des pratiques, identification dès le plus jeune âge, mise en place d'actions de parentalité, actions garantissant la qualité d'accueil, ...)
- La mise en œuvre d'un guichet unique Familles sur le site de La Fonderie et l'administration du portail internet spécifique « Familles » (e-dém@rches), destiné à faciliter les démarches dématérialisées en matière de réservation aux différentes activités ;
- La diffusion de l'information en direction des familles ;
- L'organisation des transports d'enfants pour faciliter l'accès à des équipements communaux (sportifs, culturels...) et les regroupements pour les accueils péri-éducatifs du mercredi ;
- L'apprentissage à la citoyenneté et l'accompagnement des initiatives des adolescents, en collaboration avec les acteurs du territoire (CSC, collège...)
- La mise en œuvre du projet 15/25 ans autour du développement des missions d'insertion sociale et professionnelle, de ses dispositifs ;
- Le soutien aux pratiques musicales amateurs ;
- L'accompagnement des familles autour du développement et de l'éducation des jeunes enfants. En tant qu'autorité organisatrice du Service Public de la Petite Enfance, la Ville met en œuvre les missions suivantes :
  - Valorisation et renforcement du rôle du Relais Petite Enfance par un axe en direction des familles, et par un axe spécifique en direction des professionnels (contribuer à leur maintien) ;
  - Proposition d'actions de parentalité ;
  - Communication sur les différents modes d'accueil auprès des familles, accompagnement vers un accueil universel ;
  - Recensement des besoins ;
  - Confortation de l'offre sur le territoire grâce à un schéma pluriannuel (maintien voire développement des places d'accueil et qualité et diversification de l'offre).

#### **ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Département, chef de file des solidarités, organise les modalités de l'action des collectivités territoriales pour l'exercice des compétences relatives à la protection de l'enfance, la prévention en santé et de soins aux enfants et aux mères, à l'action sociale, le développement social, et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique et au soutien au logement, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires.

Le Département, via son Espace Départemental des Solidarités à Couëron, intervient auprès des personnes pour les accompagner sur :

- L'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants ;
- La promotion de la santé pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans ;
- Le soutien aux modes d'accueil en veillant à garantir des conditions d'accueil favorables à la sécurité du jeune enfant dans tous ses lieux de vie, notamment par l'agrément et

l'accompagnement des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;

- Le soutien des parents dans l'exercice de leur parentalité (prévention, protection) ;
- La lutte contre l'isolement et l'accompagnement des adultes vulnérables ;
- Le soutien au parcours d'insertion ;
- Le soutien au parcours résidentiel ;
- L'accès aux droits.

Ces thématiques sont les priorités de l'action sociale de proximité et de la politique PMI du Département, mises en œuvre par l'espace départemental des solidarités de Couëron.

## ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

La Ville, la CAF et le Département identifient des besoins prioritaires, issus du diagnostic de territoire (annexe 1). Trois grands axes stratégiques ont été identifiés en réponse aux enjeux relevés. Le plan d'action (détaillé en annexe 3) sur la durée de la CTG est le suivant :

### **Axe 1 - Faciliter la continuité des parcours éducatifs, culturels et citoyens de la petite enfance vers l'âge adulte**

- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité
- Construire un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, du jeune
- Sécuriser les parcours entre les âges, conforter les opportunités

- Accompagner les familles dans les transitions
- Soutenir et accompagner la parentalité
- Adapter et conforter l'offre de services en veillant à son équilibre territorial

#### **Axe 2 - Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale**

- Décentrer les actions sur le territoire (territorialisation, sortie des structures, ...)
- Aller vers les plus éloignés, se rapprocher des publics isolés, fragiles
- Conforter l'inclusion numérique de proximité pour toutes et tous
- Se faire connaître : rendre visible et lisible l'offre de service
- Adapter les niveaux d'accompagnement en fonction des besoins et impulser l'accompagnement à 360°
- Renforcer l'accès à une citoyenneté active pour toutes et tous (accompagner les initiatives des enfants, des jeunes et des parents, développer leur participation)

#### **Axe 3 - Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs**

- Conforter les coopérations et la transversalité interne et externe
- Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire
- Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer
- Développer la formation croisée des professionnels
- Rester en veille sur les besoins pour adapter l'offre et se renouveler

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

### **ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La CAF, la Ville et le Département s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la Ville, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

---

1

Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé de représentants de la CAF, de la Ville et du Département. Le comité de pilotage est présidé par le Maire ou son délégué au titre de la Ville.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les trois partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation seront déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 13 - LA FIN DE LA CONVENTION

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.  
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 14 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

**ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....,

Le..... 2024,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 12 pages paraphées par les parties et les six annexes.

La CAF de Loire-Atlantique		La ville de Couëron
Madame la Directrice	Madame la Présidente	Madame le Maire

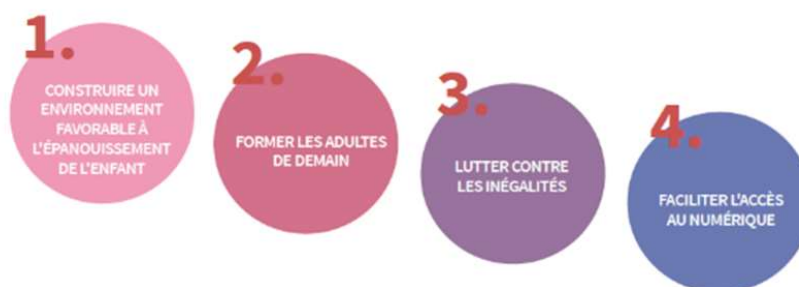
Le Conseil départemental de Loire-Atlantique
Pour le Président du conseil départemental Le Vice-président action sociale de proximité, insertion, lutte contre l'exclusion Monsieur Jérôme Alemany



## Annexe 1 : Diagnostic

En 2018, à l'appui d'une réflexion mobilisant les ressources internes et des partenaires externes, la Ville a porté une « *vision grand angle* » sur son territoire en explorant les thématiques-socle : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap, la parentalité. C'est sur ces bases qu'un projet social de territoire partagé a été formalisé et traduit en CTG pour la période 2019-2023

A l'issue d'une démarche participative forte (dynamique de forums ouverts), quatre objectifs stratégiques avaient alors été retenus par la Ville :



Depuis, 5 ans ont passé ; le réseau d'acteurs s'est densifié : associations locales, fédérations d'éducation populaire, institutions, entreprises, etc. Le développement du projet « *n'a pas été un long fleuve tranquille* », comme en témoignent 2020 et 2021 marquées par une crise sanitaire qui a percuté de plein fouet tout un chacun, exacerbant par la même occasion, les inégalités sociales et qui a amené les acteurs à se réinventer.

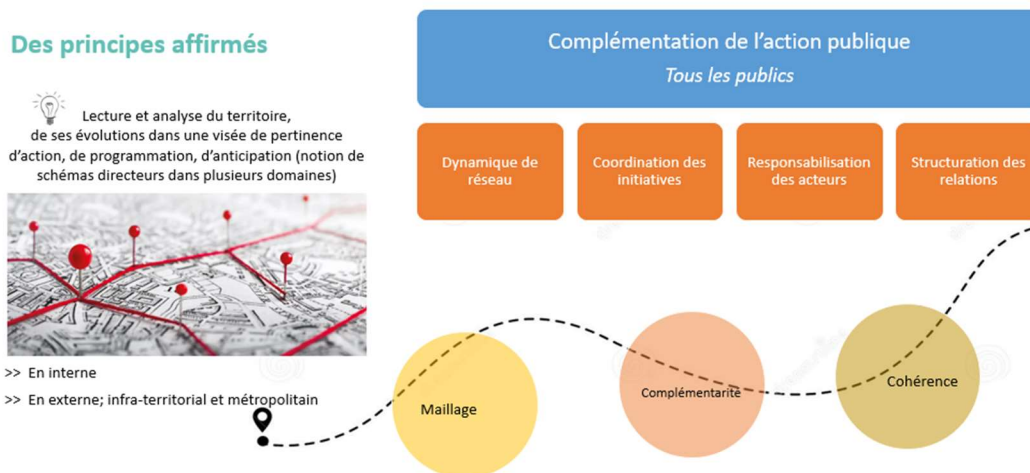


*Nuage de mots créé dans le cadre de l'évaluation de la coopération entre acteurs – CTG 2019-2023*

Dès septembre 2023, la Ville a engagé une réflexion pour le renouvellement de sa CTG pour la période 2024-2028 avec comme enjeux :

- L'actualisation de la CTG au prisme des évolutions sociétales (réponse aux besoins identifiés) ;
- L'accompagnement des transitions sociales, éducatives, écologiques, économiques, ... sur le territoire.
- La coordination et la transversalité des politiques publiques qui ne relèvent pas des mêmes temporalités (viser une cohérence interne et la non-concurrence entre les politiques publiques). Chaque politique publique inspire et est inspirée d'une autre ;

- La complémentation de l'action publique (maillage, complémentarité, cohérence) ;
- La consolidation des partenariats locaux, avec la CAF, le Département de Loire-Atlantique (rapprochement entre la CTG et le Projet Territorial des Solidarités qui reposent sur deux démarches partenariales locales qui couvrent le champ de l'action sociale) et l'Etat (articulation avec le PEdT, pilier éducatif de la future CTG).



Le **périmètre de renouvellement** s'inscrit dans une confirmation de la CTG comme suit :



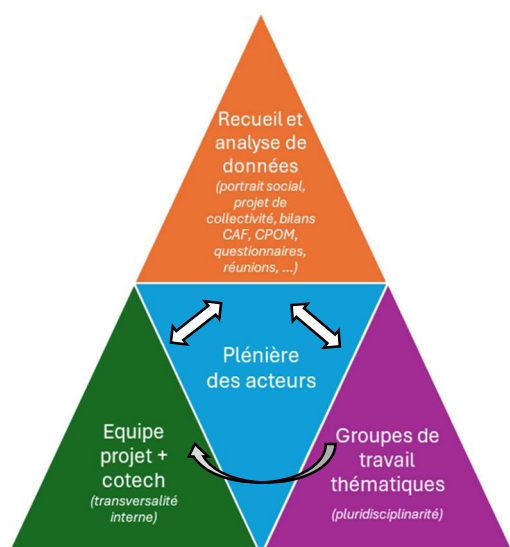
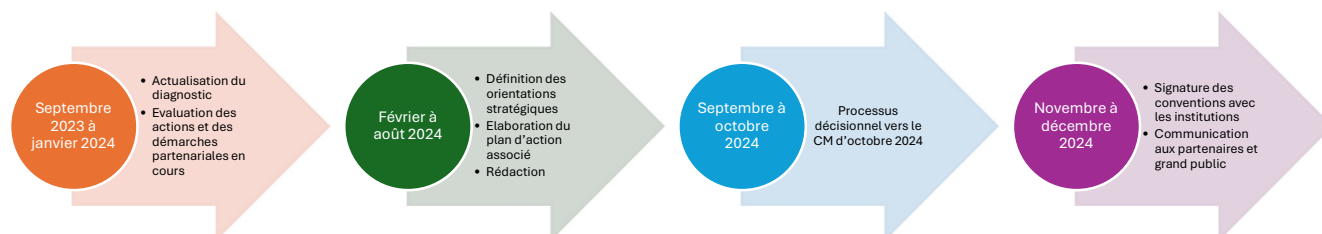
Aussi, les champs de coopération suivants sont confortés : la petite enfance, l'éducation, la jeunesse, la parentalité, le handicap et l'accès aux droits.

Le périmètre d'actions de la CTG s'étend pour mieux s'articuler aux projets stratégiques du territoire tels que le Projet Educatif de Territoire, la démarche Bien vieillir à Couëron ou encore le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ces politiques publiques entrant dans le périmètre élargi de la CTG présentent des passerelles avec les champs de coopération directs. Par exemple : des passerelles stratégiques sont à activer entre la CTG et la stratégie Bien vieillir à Couëron sur le

numérique, l'accès aux droits, l'accessibilité (enjeux relevés dans le cadre de la démarche Ville Amie des Aînés - VADA).

Enfin, la CTG en s'ouvrant à la signature du Département (volet projet territorial des solidarités) renforce son assise dans la recherche de continuité, de cohérence et de coordination d'action publique entre collectivités, avec les associations et les institutions.

## Le calendrier de renouvellement



Pour accompagner et animer le processus de renouvellement, la Ville s'est appuyée sur le collectif des chargés de coopération (thématique et globale) auquel ont été associés le conseiller technique de la CAF et la responsable de l'Espace Départemental des Solidarités > 10 réunions du comité technique (cotech) sur la période de juin 2023 à juin 2024. Le comité de pilotage s'est réuni à chaque étape clé (3 réunions). Des présentations dans le cadre des instances de la Ville (bureau municipal, commission cohésion sociale et solidarités) ont également ponctué la période de renouvellement.

## La synthèse du diagnostic

Pour réaliser le diagnostic, identifier les enjeux, les besoins collectifs du territoire et des axes d'adaptation / amélioration de l'offre et la demande, la Ville a mobilisé les ressources suivantes et des espaces réflexifs :

- Analyse des Besoins Sociaux (2021) ;
- Prospective démographique des effectifs petite enfance et enfance (2023) ;
- Projet de collectivité.
- Portrait Territorial des Solidarités (Département EDS) ;
- Convention d'Objectifs et de Gestion (CNAF – Etat / à venir en septembre 2023) ;
- Schéma Départemental des Services aux Familles de la CAF ;
- Schéma départemental enfance familles 2023-2028 ;
- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- Stratégie nationale de soutien à la parentalité ;
- Réflexions croisées lors de la plénière de la CTG, des groupes de travail thématiques, des Ateliers du PEdT.

Des chiffres-clé, les problématiques majeures repérées, les forces et faiblesses du territoire ont été retenus par entrée thématique (fiches de synthèse) :

- Petite enfance ;
- Enfance, jeunesse ;
- Parentalité ;
- Handicap ;
- Séniors ;
- Accès aux droits.

Inclusion  
Bien-être  
Soutien à la parentalité  
Réseau des assistants maternels  
Diversité de l'offre d'accueil  
Mixité sociale  
Socialisation

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PETITE-ENFANCE



### CHIFFRES CLES

732 enfants de moins de 3 ans  
230 naissances en moyenne par an

Source : Observatoire Loire Atlantique - 2021

Taux de couverture 89,2 places pour 100  
enfants en 2024 contre 94,4 en 2017

Source : CAF 44

#### Une population majoritairement familiale

- Stabilité de la natalité (+0.43%)
- Une répartition géographique des naissances entre l'ouest (secteur bourg - dynamique) et l'est (secteur La Chabossière – tassement)
- Légère évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans de 2009 à 2019 = +1,36%
- 3,23 % de la population totale

#### Une activité des familles prégnante

- 69,2 % des enfants de moins de 2 ans ont leurs deux parents actifs occupés ou un parent actif occupé (monoparentalité)

Source : Observatoire Loire Atlantique - 2021

### CONSTATS

- Une couverture globale plutôt satisfaisante, une offre plurielle et en progression

- Un accueil individuel prédominant mais en diminution constante (-21,67 % entre 2017 et 2022, pyramide des âges défavorable : 42,7% des AM ont plus de 51 ans en 2022)

- Les MAM, un dispositif qui s'installe sur le territoire mais une pérennité qui semble fragile et fluctuante

- Une répartition de l'accueil collectif en relatif équilibre sur le territoire

- L'émergence de nouveaux porteurs de projet privés et leur accompagnement (complémentarité)

- Des structures existantes qui fonctionnent bien sur un plan qualitatif et quantitatif, des locaux globalement fonctionnels et adaptés

- Un accueil spécifique à conforter : handicap, accueil d'urgence,...

- Une mise en réseau des acteurs sous l'impulsion de la CTG (partage d'expériences, émergence de projets partagés, ...)

### ENJEUX

1

La diversité et la complémentarité de l'offre d'accueil pour favoriser des réponses adaptées aux situations familiales et aux besoins spécifiques

2

La confortation du maillage territorial

3

Le renforcement des liaisons entre les différents types d'accueil, la famille, l'école pour soutenir l'enfant dans chacune des étapes de vie



# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ENFANCE



## CHIFFRES CLES

12 écoles publiques, 1 école privée soit  
 2 622 élèves au total

Semaine de 4 jours ½

1 700 familles et 2 255 enfants  
 bénéficiaires des accueils péri-éducatifs  
 municipaux

235 agents mobilisés (ATSEM, animateurs,  
 agents de restauration et d'entretien)  
 1 cuisine centrale, 10 offices de  
 restauration, 4 sites d'ALP

3 centres de loisirs associatifs soit 362  
 places (dont 58,5% en élémentaire)

1 guichet unique à La Fonderie en appui à  
 des démarches dématérialisées

335 places de séjours proposées

Source : Ville - Service RAF - 2023

### Une part significative des 3 – 11 ans sur le territoire

- 3 027 enfants (base allocataire) de 3 à 11 ans soit 13,35 % de la population totale

### Un territoire en mouvement

- Davantage de situations familiales diverses (monoparentales, fragilisées et vulnérables...)
- Un écart entre les situations les plus fragiles et les plus favorables qui s'accroît
- L'arrivée de nouvelles familles avec des enfants majoritairement plus grands
- Un fort taux d'activité des parents pour les enfants âgés de 6 à 10 ans.
- Des besoins de proximité, de souplesse, d'adaptation, de continuité de parcours éducatifs

Source : Ville - Service RAF - 2023

## CONSTATS

- Une articulation de l'offre portée par les différents acteurs (péri-éducatifs, sportifs, culturels, etc.) à conforter
- Un turn over important parmi les équipes péri-éducatives d'une année à l'autre
- Des tensions fortes en matière de recrutement (animation, restauration, ...)
- Un dispositif d'éducation culturelle et artistique puissant
- Un dispositif de sport à l'école étendu

## CONSTATS

- Un Projet Éducatif De Territoire ancré et des actions transversales articulées avec les acteurs de la communauté éducative, associé à la signature d'un Plan Mercredi
- Un projet résolu en matière d'alimentation durable et de qualité en restauration collective
- Une prospective scolaire montrant un déséquilibre du territoire Est/Ouest
- Un patrimoine éducatif (scolaire / péri-éducatif / extrascolaire) étendu et nécessitant des adaptations
- Un accueil inclusif en confortation mais encore fragile
- Le développement du numérique à l'école
- Des ateliers Ville qui s'essoufflent et peinent à s'inscrire dans une logique de parcours éducatifs globaux
- Entre 40 et 100 enfants accueillis chaque jour sur le temps d'études surveillées proposées par la Ville dans le cadre de l'accueil périscolaire
- 29 enfants en moyenne par an bénéficient du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposé par le CHN (9) et le CPL (20), un dispositif coordonné et financé par la CAF
- Une révision de la politique tarifaire des prestations aux familles en cours d'étude
- Une offre d'accueils de loisirs extrascolaires de qualité, plurielle mais qui peut apparaître parfois sous-calibrée
- Une offre à destination des 9-11 ans en cours d'évolution pour mieux les mobiliser

## ENJEUX

1

La place de l'enfant au cœur d'un projet d'éducation qui se construit collectivement (cohérence et complémentarité) pour le rendre acteur de son émancipation et lui permettre de s'épanouir

2

L'adaptation des infrastructures pour mieux accueillir les enfants

3

Dès le plus jeune âge, l'intégration des enjeux de transition écologique pour bâtir ensemble un monde vivable

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE JEUNESSE



### CHIFFRES CLES

1 675 jeunes âgés de 18 à 24 ans (soit 7% de la population totale) dont 47% sont scolarisés

2 collèges (public et privé) : 1 556 collégiens

1 lycée professionnel : 290 jeunes dont 30% de Couëronnais.es

140 jeunes accompagnés par la Mission Locale + une trentaine de jeunes en contrat d'engagement jeune

Source : Portrait social - 2021  
Source : INSEE RP 2017 - Le Compas

#### Les 11- 17 ans

- 2 043 adolescents habitent Couëron soit 9% de la population totale
- Une augmentation marquée de la population adolescente
- 114 adolescents de 11-17 ans ont aucun parent en situation d'emploi
- 12% des adolescents dont le parent référent est de niveau bac ou moins

#### Les 18-24 ans

- 14 % sont au chômage (concentration confortée sur les Iris Chabossière Sud et Nord, Port Launay)
- plus les jeunes avancent en âge, moins ils sont en étude (concentration confortée sur les Iris Hôtel de ville, Ardillets, Erdurière et Chabossière Nord)

Source : Portrait social - 2021  
Source : INSEE RP 2017 - Le Compas

### CONSTATS

- A l'échelle du département, peu de mixité (IPS) au sein du collège Paul-Langevin (en sur-effectif) et au lycée Jean-Jacques-Audubon
- Des propositions de loisirs pour les collégiens par 2 centres sociaux
- Un partenariat Jeunesses diversifié : Emploi, Social, Associatif, Education nationale et Ville
- Des dispositifs spécifiques qui fonctionnent en partenariat
- Un renouvellement récent des référents jeunesse sur le territoire

### CONSTATS

- Une démarche d'accompagnement individuel et collectif via l'Espace Ressources Le Quai qui peine à être visible et lisible
- Un Magasin à Huile qui peine à trouver sa place au sein de l'axe jeunesse
- Une action en direction des jeunes qui se déploie peu dans l'espace public
- Une faiblesse en termes de structures de pratiques de sports libres
- Des initiatives jeunes dans différents domaines avec un soutien aux initiatives et projets qui doit se structurer



### ENJEUX

1

L'enrichissement du réseau et les ressources Jeunesse, la consolidation des coopérations en faveur des jeunes (interconnaissance des acteurs, maillage des acteurs pour fluidifier les parcours des jeunes...)

2

La consolidation des dispositifs existants, l'expérimentation de nouvelles modalités sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle

3

La conception des modalités et des coopérations pour sécuriser les parcours jeunes sur l'âge "passerelle" entre collège et l'entrée aux études supérieures ou en premier emploi.



## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE HANDICAP



### CHIFFRES CLES

70 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) soit 2% des familles avec enfant(s) et 80 enfants

50 enfants en situation de handicap dans les écoles publiques

5 postes de continuité de type AESH créés par la Ville

6 enfants accueillis dans les EAJE

1 classe ULIS - école élémentaire Marcel-Gouzil

1 SESSAD porté par l'association ARRIA

Source : ABS - 2021

#### Adultes

- 270 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) soit 3% des ménages de Couëron
- 2 hébergements pour adultes à Couëron : Maison d'accueil spécialisée (MAS) Le Fraiche Pasquier et le Foyer de Vie Korïa (ADAPEI)
- 1 entreprise adaptée : SIFAC production solidaire

Source : ABS - 2021

### CONSTATS

- Un service du CCAS dédié aux personnes en situation de handicap
- Une mission d'appui à la structuration de la politique municipale d'accessibilité a été créée au sein du CCAS 2023
- Une commission communale d'accessibilité (CCA) existe. Elle a pour objectif de répondre aux enjeux d'accessibilité sur la chaîne de déplacement
- Une dynamique partenariale sur le handicap impulsée dans le cadre de la CTG

### CONSTATS

- Des sessions de formation / sensibilisation proposées à des animateurs, des ATSEM, des éducateurs sportifs, etc.
- Un accueil parfois difficile à appréhender sur les structures
- Une réflexion globale amorcée sur les conditions d'accueil nécessaires d'un enfant en situation de handicap dans les structures accueils collectifs de mineurs
- L'apparition de référents handicap au sein des structures, des services municipaux
- Un déficit de communication et de valorisation de l'existant



### ENJEUX

1

L'impulsion d'un accompagnement à 360° des enfants en situation de handicap et de leurs familles

2

La formation et l'accompagnement des acteurs pour favoriser l'inclusion

3

Le renforcement de l'interconnaissance entre acteurs et de leur mise en réseau pour faciliter l'orientation des familles

# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARENTALITE

## CHIFFRES CLES

9 482 ménages

3 062 couples avec enfant(s)

361 familles monoparentales

Le niveau de vie médian couëronnais est de  
1470 € pour les familles monoparentales /  
1997 € pour un couple avec enfants

Source : Insee - 2020  
Source : ABS - 2021



## CONSTATS

- Plusieurs offres de socialisation et de soutien sont proposées aux familles d'enfants de 0-3 ans, idem pour les 6-11 ans
- Des modes de garde diversifiés
- Des services municipaux en appui des familles : Relations aux familles et Relais Petite Enfance
- La présence de nombreuses ressources disponibles pour les familles avec une sur-représentation de l'offre en direction des parents de 0-6 ans



### Evolution des familles

- Des arrivées de familles avec enfant(s) plus nombreuses que les départs (à noter : + 360 familles en 5 ans dont 230 familles monoparentales)

- 20% des familles sont monoparentales

### La grande pauvreté

- Les familles monoparentales sont sur-représentées dans la population vivant sous le seuil de pauvreté
- Moins de 885€ par mois concerne 12% des familles monoparentales
- Environ 7 % des mineurs sont en situation de vulnérabilité. En revanche, un quart d'entre eux vivent en situation de surpeuplement

Source : Insee - 2020  
Source : ABS - 2021

## CONSTATS

- Des structures de proximité importantes pour les familles avec des actions de soutien à la parentalité diversifiées : ateliers de bien-être, LAEP, EAEP, RPE, bébébulle, récré-aquatique, animations exceptionnelles avec des temps-forts annuels, ...
- Des professionnels qualifiés et compétents qui agissent en réseau
- Une évolution du nombre de familles nombreuses et monoparentales, de familles allophones en demande d'accompagnement



## ENJEUX

1

Le renforcement et l'harmonisation des offres visant à soutenir le lien parents-enfants

2

L'accès des familles à une offre diversifiée de proximité et trouver des moyens de prendre contact avec des "publics fragiles" plus éloignés de ces offres

3

Le repérage des signaux qui peuvent alerter pour mieux protéger les enfants et renforcer la prévention par le prisme de la parentalité



## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ACCES AUX DROITS

### CHIFFRES CLES

238 personnes différentes reçues au CCAS

446 entretiens en physiques ou téléphoniques

941 RDV programmés pour des demandes d'accès aux droits

103 personnes ont utilisé les ordinateurs mis à disposition

176 accueils réalisés par les secrétaires médico-sociales ayant nécessité un traitement administratif pour 113 personnes

204 RDV réalisés par une assistante sociale concernant le soutien aux droits complexes (ouverture ou maintien du droit)

Source : CCAS Couëron, EDS - 2023

### CONSTATS

- Une volonté politique de lutter de façon efficace contre le non-recours par le biais du PAD et du CCAS
- De multiples partenaires sur le territoire intervenant sur le volet numérique
- Une dématérialisation croissante des services et des démarches administratives couplée au maintien de services et de solutions non numériques
- Une démarche ASU engagée à l'endroit de nombreux partenaires sur le territoire / une orientation de l'utilisateur facilitée lorsque les acteurs se connaissent



#### Lieux ressources accès au numérique

- Médiathèque
- Le Quai
- Centres socioculturels
- Amicale Laïque de Couëron Centre
- ATDEC – Mission Locale...

#### La démarche ASU

- Les CCAS de Couëron et Indre et l'EDS de Couëron ont entamé la démarche d'Accueil Social Universel avec pour objectif de développer l'interconnaissance entre les différents partenaires du territoire

Source : CCAS Couëron - 2023



### CONSTATS

- L'accompagnement des mobilités, l'accueil en mairie (proximité), l'intervention à domicile, l'itinérance, ...
- Une évaluation du phénomène de non-recours délicate
- Une notion d'accès aux droits pas toujours aisée à définir
- Une attention particulière à porter aux publics allophones
- Une mission mise en place par le CCAS "prévention et accès aux droits"
- Un projet engagé de Maison des Services



### ENJEUX

1

La quantification du phénomène de non-recours à travers la mise en place d'outils dédiés

2

La définition et le développement de "l'aller-vers" par de nouvelles formes de services au public

3

Le développement de l'accueil social universel et favoriser l'interconnaissance et la complétude entre les partenaires

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SENIORS



### CHIFFRES CLES

4 900 personnes de 60 ans et + soit 21%  
44% des séniors de 75 ans vivent seuls  
Après 85 ans 2/3 sont des femmes

Source : INSEE RP 2017 - Le Compas  
Source : Insee - 2020

### Des services publics dédiés à l'accompagnement

- 14 500 repas livrés par le Centre Communal d'Action Social (CCAS)
- 1 service municipal Personnes âgées – personnes handicapées
- 576 séniors aidés par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Source : INSEE RP 2017 - Le Compas  
Source : Insee - 2020

### CONSTATS

- Une stratégie « Bien Vieillir » en cours de formalisation
- Aux côtés de la Ville, de nombreux acteurs associatifs et institutionnels contribuent à répondre aux besoins des séniors sur le territoire
- Une volonté municipale d'agir en faveur du bien vieillir à 360°
- Une connaissance des séniors, de leurs besoins et attentes sur le territoire par la Ville-CCAS
- Une nécessité de renforcer l'interconnaissance et les coopérations entre les acteurs agissant sur le territoire
- Un déficit important de solutions de soins et d'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile sur le territoire

### ENJEUX

- 1 L'anticipation des conséquences de la transition démographique
- 2 La construction d'un plan municipal 360° en faveur du bien vieillir
- 3 Le renforcement des coopérations territoriales autour du bien vieillir

## Les axes stratégiques retenus pour la période 2024-2028

L'analyse du diagnostic réalisé par la Ville en lien avec la CAF et le Département a été croisée avec les contributions recueillies auprès des acteurs territoriaux lors de la plénière de fin 2023. Cette réflexion partagée a conduit à enrichir l'identification des enjeux et à retenir la formulation de 3 axes stratégiques pour la CTG 2024-2028. La plénière des acteurs de la CTG du 18 janvier et celle du 18 avril 2024 ont permis d'explorer ces axes stratégiques et d'engager la formalisation d'un plan d'action (décliné en annexe 3).

### Axe stratégique 1

#### Faciliter la continuité des parcours éducatifs, culturels et citoyens de la petite enfance vers l'âge adulte

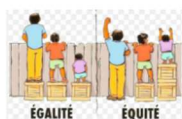


##### Enjeux :

- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité
- Construire un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, du jeune
- Sécuriser les parcours entre les âges, conforter les opportunités
- Accompagner les familles dans les transitions
- Soutenir et accompagner la parentalité
- Adapter et conforter l'offre de services en veillant à son équilibre territorial

### Axe stratégique 2

#### Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale



ÉGALITÉ ÉQUITÉ

##### Enjeux :

- Décentrer les actions sur le territoire (territorialisation, sortie des structures, ...)
- Aller vers les plus éloignés, se rapprocher des publics isolés, fragiles
- Conforter l'inclusion numérique de proximité pour toutes et tous
- Se faire connaître : rendre visible et lisible l'offre de service
- Adapter les niveaux d'accompagnement en fonction des besoins et impulser l'accompagnement à 360°
- Renforcer l'accès à une citoyenneté active pour toutes et tous (accompagner les initiatives des enfants, des jeunes et des parents, développer leur participation)

### Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs



#### Enjeux :

- Conforter les coopérations et la transversalité interne et externe
- Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire
- Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer
- Développer la formation croisée des professionnels
- Rester en veille sur les besoins pour adapter l'offre et se renouveler

## Annexe 2 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

### Synthèse de l'intervention de la CAF en 2023

<b>MONTANT PRESTATION ALLOCATAIRES (2022)</b>	<b>27 154 197 €</b>
Petite enfance	6 032 998 €
Parentalité	9 758 129 €
Logement	3 087 451 €
Précarité	5 491 911 €
Handicap	2 783 707 €

Sur le territoire de Couëron, les montants versés par la CAF auprès des allocataires étaient de 27 millions pour l'année 2022.

Auprès des partenaires du territoire de Couëron (publics, privés, associatifs), la CAF a versé en 2023 la somme de 2 736 531 euros au titre de l'action sociale.

<b>Chargés de coopération</b>	<b>179 766 €</b>
CTG - Chargé de coop Petite Enfance	19 175 €
CTG - Chargé de coop Enfance Jeunesse	88 684 €
CTG - Chargé de coop Parentalité	9 588 €
CTG - Chargé de coop AVS, Logement, Accès aux Droits Travail social, Aide à Domicile	62 319 €
<b>BAFA (Bonus territoire CTG)</b>	<b>5 250 €</b>
<b>FPT 2023 (MAC Cabanes des Loulous et Maison des Fripouilles)</b>	<b>13 800 €</b>
<b>RAM</b>	<b>79 971 €</b>
PS RAM Missions principales	43 140 €
PS RAM Mission renforcée	3 123 €
Bonus Territoire CTG	27 933 €
Fonds locaux	5 775 €
<b>MAC la Maison des Fripouilles (MAC Le bourg)</b>	<b>527 904 €</b>
PSU EAJE	192 051 €
PS Heures de concertation	844 €
Bonus Inclusion handicap	1 781 €
Bonus Territoire CTG	63 495 €
Heures handicap	1 732 €
Plan crèche 2023	268 000 €
<b>MAC Les Cabanes des Loulous (MAC La Chabossière)</b>	<b>298 311 €</b>
PSU EAJE	221 332 €
PS Heures de concertation	1 266 €
Bonus Inclusion handicap	1 636 €
Bonus Territoire CTG	74 077 €
<b>Les Lapins Bleus</b>	<b>340 107 €</b>
PSU EAJE	254 044 €
PS Heures de concertation	961 €
Bonus Inclusion handicap	961 €

Bonus Territoire CTG	66 141 €
FPT 2023	18 000 €
<b>Péri Couëron</b>	<b>651 307 €</b>
PS ALSH	410 997 €
Bonus Territoire CTG	87 793 €
PS ALSH TAP	109 160 €
Bonus Territoire CTG	24 293 €
Accueil handicap (Fonds locaux)	15 302 €
Bonification plan mercredi	3 762 €
<b>PS Jeunes Couëron</b>	<b>29 409 €</b>
<b>Amicale Laïque de Couëron Centre</b>	<b>126 242 €</b>
PS ALSH	52 277 €
Bonus Territoire CTG	70 223 €
Acc handicap (fonds locaux)	742 €
FPT 2023	3 000 €
<b>Centre Pierre Legendre</b>	<b>252 742 €</b>
PS ALSH	20 685 €
Bonus Territoire CTG	26 439 €
PS Jeunes	36 820 €
Ludothèque (Bonus territoire)	3 393 €
REAAP	9 000 €
FPT 2023	6 000 €
Acc handicap (fonds locaux)	3 631 €
PS AGC	73 694 €
AGC (Fonds locaux)	23 000 €
PS ACF	24 655 €
ACF (Fonds Locaux)	6 000 €
LAEP	6 210 €
CLAS Primaire	6 607 €
CLAS Collège	6 607 €
<b>Centre Henri Normand</b>	<b>231 724 €</b>
PS ALSH	22 527 €
Bonus Territoire CTG	30 166 €
PS Jeunes	30 032 €
PS AGC	76 694 €
AGC (Fonds Locaux)	23 000 €
PS AGF	24 655 €
ACF (Fonds Locaux)	5 000 €
CLAS Primaire	3 303 €
CLAS Collège	3 303 €
Ludothèque (Bonus territoire)	2 512 €
REAAP	7 000 €

FPT 2023	3 000 €
Acc handicap (fonds locaux)	532 €

### Synthèse de l'intervention de la Ville en 2023

	Fonctionnement	Valorisation des charges supplétives
Postes de chargés de coopération (globale et thématique)	194 328 €	X
Activités péri-éducatives : accueil périscolaire, pause méridienne, ateliers Ville, accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi (*)	838 138 €	
Relais Petite Enfance	88 338 €	
Multi-accueil Les Cabanes des Loulous (24 berceaux, passage à 36 berceaux à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023) (*)	385 973 €	
Maison des Fripouilles (24 berceaux) (*)	195 747 €	
Le Quai 15-25 ans (*)	88 637 €	
Subventions aux associations		
Amicale Laïque de Couëron Centre (volet centre de loisirs et séjours)	165 294 €	197 420 €
Association socioculturelle du Centre Henri-Normand (actions socioculturelles, volet centre de loisirs et séjours)	152 278 €	137 729 €
Association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre (actions socioculturelles, volet centre de loisirs et séjours + part investissement portail familles)	167 196 €	132 560 €
Les Lapins Bleus (EAJE)	37 360 €	49 383 €
CCAS	1 075 000€	36 255 €

(\*) Hors valorisation des fluides, des charges de maintenance et d'entretien, du temps de production de la restauration collective. Les charges inscrites ici n'intègrent pas l'ensemble des coûts de personnel inhérents à l'organisation des services.

	Investissement
Construction d'un bâtiment périscolaire – site Paul-Bert	263 832 €
Construction d'un multi-accueil Les Cabanes des Loulous (24 berceaux, passage à 36 berceaux à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023) + espace RPE	1 806 948 €
Relais Petite Enfance – mobilier espace La Fonderie	3 963 €
Rénovation thermique du multi-accueil La Maison des Fripouilles (24 berceaux)	101 944 €



### Annexe 3 : Plan d'action et fiches actions

Les orientations stratégiques sont déclinées en plan d'action ; celui-ci fait apparaître des actions-socle, la notion d'offre renforcée / confirmée et d'offre expérimentée.



Axe stratégique #1 - Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance vers l'âge adulte				
Prendre en compte l'enfant dans sa globalité				
2025	1	<b>Formalisation d'une stratégie d'accompagnement à 360</b> <i>&gt;&gt; axe prioritaire sur le handicap.</i>	●	<b>NOUVEAU!</b>
2025-2026	2	<b>Cadre d'échanges sur des situations problématiques concernant les 12/25 ans</b>	●	<b>NOUVEAU!</b>
Construire un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, du jeune				
2025	3	Mise en œuvre de l'action « repérer pour mieux prévenir »	●●●	<b>NOUVEAU!</b>
2027	4	<b>Médiation par les pairs</b> sur les temps péri-éducatifs <i>&gt;&gt; Généralisation progressive à tous les sites</i>	●	
2026	5	Confortation du temps d' <b>ateliers Ville</b> dans le parcours global de l'enfant	●	
2024 ->	6	<b>Renouvellement des cours d'école</b> au service de tous les temps de vie de l'enfant <i>&gt;&gt; Schéma directeur des cours</i>	●	<b>NOUVEAU!</b>
2025	7	Définition de la stratégie du déploiement du <b>sport libre</b>	●	<b>NOUVEAU!</b>
2025-2028	8	Création d'une <b>offre coordonnée d'éducation à l'environnement</b> ( <i>parcours</i> ) <i>à destination des écoles, des centres de loisirs</i>	●	<b>NOUVEAU!</b>
2025-2028	9	<b>Programme d'actions éducatives</b> de lutte contre le harcèlement scolaire dès le plus jeune âge et promotion de l'éducation à l'égalité filles garçons et éducation à la santé sexuelle	●●	<b>NOUVEAU!</b>



Accompagner les familles dans les transitions			
2025	10	Renforcement des <b>liaisons</b> entre les différents types d'accueil, la famille et l'école >> Mise en place de <b>temps passerelle</b>	
2027	11	Accompagnement à la <b>transition alimentaire</b> en restauration collective >> Elaboration de menus "repères" en restauration collective et végétalisation des assiettes proposées aux enfants	
Sécuriser les parcours entre les âges, conforter les opportunités			
2024-2026	12	Consolidation des dispositifs existants et expérimentation de nouvelles modalités sur le champ de l' <b>insertion sociale et professionnelle des 15-25 ans</b> >> Actions "Parcours cousu main" : confortation du dispositif Raccrochage et exploration d'un dispositif plus souple et réactif pour les jeunes décrocheurs. >> Forum Jobs d'été vs création d'une bourse mobilité	
2024-2028	13	Déploiement des <b>parcours éducation à l'alimentation durable et responsable</b> sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant >> Référentiel d'actions >> Mise en place de parcours éducation alimentation dans le cadre du Dispositif d'Education Culturel et Artistique. >> Formation des acteurs sur différentes thématiques.	
Soutenir et accompagner la parentalité			
2025-2028	14	<b>Confortation de l'offre favorisant le lien parents-enfants</b> >> Stabilisation de l'offre LAEP (CPL) pour les moins de 6 ans et EAPE (CHN) à destination des 6-11 ans >> Création d'une offre à destination des parents d'ados, de jeunes >> Actions sur les violences intra familiales dont les violences éducatives ordinaires	
2026-2028	15	Développement des <b>actions itinérantes</b> pour aller vers les parents de l'ensemble du territoire	<b>NOUVEAU!</b>
2024-2028	16	<b>Sensibilisation à l'alimentation durable</b> dans le cadre des parcours d'éducation à l'alimentation >> <b>flyers</b> à destination des familles / mise en place de <b>conférences</b> / <b>opération petits déjeuners</b>	
Adapter et conforter l'offre de services en veillant à son équilibrage territorial			
2024-2028	17	<b>Maintien et animation du réseau des assistants maternels</b> >> campagne de valorisation du métier d'AM	
2024-2028	18	<b>Confortation et diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant</b> >> Soutien aux projets d'implantation de MAM, de micro-crèches et d'EAEJ sous gestion privée	
2025	19	<b>Confortation du RPE dans son rôle d'accompagnement des familles</b>	
2025-2027	20	<b>Confortation du dispositif d'écomobilité</b> >> dispositif de savoir-rouler >> implantation d'abris vélos sur les sites scolaires, les équipements sportifs.	
2025	21	<b>Déploiement du dispositif d'éducation artistique et culturelle</b> (école, péri-éducatif, petite enfance)	
2027	22	<b>Renouvellement du dispositif sportif</b>	
2024-2028	23	<b>Adaptation du patrimoine scolaire, péri-éducatif, extrascolaire aux évolutions</b> >> Définition d'un schéma directeur des sites scolaires / péri-éducatifs et extrascolaires	
2024-2028	24	<b>Adaptation de l'offre de loisirs éducatifs</b> à destination des enfants pendant les vacances scolaires >> Capacités, modalités, expérimentation d'une offre adaptée aux 10-13 ans, mise en lien des compétences des services municipaux et de celles des associations pour conforter la découverte de pratiques sportives et culturelles au-delà de l'offre formelle des centres de loisirs.	
2024-2028	25	Confortation des <b>dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité</b> – notamment sur le secteur La Chabossière + offre à destination des ados	
2024-2026	26	<b>Réhabilitation du Centre Henri-Normand</b> (espaces CSC, espace ados)	<b>NOUVEAU!</b>

## Axe stratégique #2 - Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale

### Aller vers les plus éloignés, se rapprocher des publics isolés, fragiles

A programmer	27	<b>Maintien dans le logement et soutien aux parcours résidentiels</b> <i>&gt;&gt; accompagnement des primo - locataires non autonomes</i>		
A programmer	28	<b>Sensibilisation des acteurs à la thématique de la vulnérabilité</b>		
2025	29	<b>Création d'un Espace France Services</b> élargissant l'offre de services de proximité dans le quartier Chabossière		
2024 ->	30	<b>Confortation des actions de lutte contre la précarité alimentaire</b> <i>&gt;&gt; Dons de denrées alimentaires aux structures d'aide alimentaire</i> <i>&gt;&gt; Etude socio-démographique de la précarité alimentaire sur le territoire</i>		
2025	31	<b>Mobilisation de l'accueil d'urgence et/ou occasionnel</b> pour répondre aux besoins ponctuels		

### Conforter l'inclusion numérique de proximité pour toutes et tous

2025	32	<b>Facilitation de l'accès au numérique : maillage du territoire</b> <i>&gt;&gt; Actualisation guide</i> <i>&gt;&gt; Parcours Maison des services – offre ALCC, CSC</i>	
------	----	---	--

### Se faire connaître : rendre visible et lisible l'offre de service

2025	33	<b>Coordination de l'information sur l'offre péri-éducative et extrascolaire pour orienter les familles</b> > <i>guichet unique La Fonderie et site internet</i>		
2024	34	<b>Visibilité de l'offre territoriale en matière d'accueil social universel</b> <i>&gt;&gt; cf. plan d'actions dédié</i>		
2026	35	<b>Visibilité et lisibilité de l'offre existante à destination des jeunes avec une attention portée aux nouveaux jeunes</b> >> <i>support, aller vers</i>		

### Adapter les niveaux d'accompagnement en fonction des besoins et impulser l'accompagnement à 360°

2024 ->	36	<b>Révision de la politique tarifaire des prestations aux familles</b> <i>&gt;&gt; Tarifs péri-éducatifs, extrascolaires – 2024</i> <i>&gt;&gt; Réflexion à engager sur la révision des autres tarifs de la collectivité (portage de repas, transport des personnes âgées et personnes en situation de handicap...) ainsi qu'à terme celle à ouvrir avec les autres partenaires associatifs (OMS, Ecole de musique, GALM, ...) sur la politique tarifaire appliquée.</i>		
2024	37	<b>Révision des aides facultatives</b> <i>&gt;&gt; Réflexion : culture et sport, actualisation avec extension d'aides aux 18-25 ans (volet jeunesse).</i>		
2024	38	<b>Développement de l'accueil social universel</b> >> <i>Plan d'actions dédié : permanences déconcentrées, connaissance des dispositifs (cf. site web dédié)</i>		
2024 ->	39	<b>Mutuelle dite communale</b> >> <i>Volonté de la Ville de s'inscrire dans le processus de facilitateur d'accès à une complémentaire santé au bénéfice de sa population. Pour cela, le CCAS effectuera un appel à partenariat auprès de mutuelles en leur demandant de faire des propositions tarifaires pour les familles en fixant un certain nombre de critères (pas de délai de carence ou période de stage, capacité à proposer des actions collectives de prévention etc...). Les personnes intéressées par la ou les offres de mutuelle sont libres d'adhérer ou pas, de même que souscrire à des options complémentaires.</i>		
2026	40	<b>Etat des lieux des relais et solutions d'entraide autour du répit parental et familial</b> <i>&gt;&gt; Confortation du départ en vacances des enfants en situation de précarité - mise en réseau d'acteurs / colos apprenantes</i> <i>&gt;&gt; Accompagnement au départ en vacances en familles</i>		
2025	41	<b>Etat des lieux des actions parentalité mises en place à toutes les étapes de la vie</b>		





### Renforcer l'accès à une citoyenneté active

2024	42	<b>Facilitation de l'accès et promotion de la lecture publique à la médiathèque</b> <i>&gt;&gt; Projet Culturel Social Educatif et Scientifique : déploiement en direction des jeunes et des seniors en complément des actions déjà réalisées en direction des enfants et sur le volet handicap.</i>		
2024-2028	43	<b>Développement des projets renforçant l'enfant en tant qu'acteur</b> <i>&gt;&gt; Projets à hauteur d'enfants</i> <i>&gt;&gt; Commission menus enfants</i> <i>&gt;&gt; Consultation régulières des enfants sur la pause méridienne</i>		
2024-2028	44	<b>Soutien et accompagnement des initiatives et promotion de l'engagement des jeunes</b> : <i>accompagnement de projets jeunes, junior asso, soutien à l'accueil de volontaires en service civique.</i>		



## Axe stratégique #3 - Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs


### Conforter les coopérations et la transversalité interne et externe

2024-2028	45	<b>Confortation des groupes de travail thématiques</b> ( <i>dynamique de groupes autour d'actions concrètes, association de bénéficiaires, d'usagers sur les projets, ...</i> ), <b>de la plénière de la CTG</b>	
2024-2028	46	<b>Mise en cohérence des démarches et des projets stratégiques engagés sur le territoire</b> <i>&gt;&gt; Revue de projets</i>	 
2025-2026	47	<b>Réflexion sur la mutualisation entre acteurs associatifs</b> (locaux, matériel, compétences, expériences, ...) >> Rencontre de la vie associative	





### Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire

2024-2028	48	<b>Partage d'information et communication dans tous les espaces formels et informels</b> <i>&gt;&gt; Vis ma vie, café des acteurs, parcours de découverte du territoire dédiés aux nouveaux professionnels (cf. démarche ASU).</i>	 
2026	49	<b>Mise en place d'outils de communication collaboratifs et fonctionnels</b>	 



### Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer

2024 ->	50	<b>Itinérance des professionnels sur le territoire et présence sur des espaces publics dont ceux investis par les jeunes</b>	 
2024 ->	51	<b>Définition et mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pénurie d'animateurs, de professionnels de la petite enfance</b> >> campagne de communication, participation à des forums de l'emploi, accueil d'apprentis dans les deux secteurs + BAFA en intra, réflexion avec l'ALCC / les CSC sur l'articulation des postes en animation entre Ville et association.	 






### Développer la formation croisée des professionnels et construire de références communes






2025	52	<b>Expérimentation d'actions de formation et de développement de compétences communes à différentes structures.</b> <i>&gt;&gt; Formation commune, analyse d'échanges et de pratiques.</i>	 
2025	53	<b>Réflexion sur la notion d'urgence pour construire des références communes</b>	 

### Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer






2024-2028	54	<b>Participation à des journées d'études</b> (ANDEV, charte éducative, PAT, ...), <b>des rencontres départementales des chargés de coopération CTG, des rencontres portées par les réseaux d'éducation populaire</b>	 
-----------	----	--	---






Fiches-actions >> 14 fiches-actions parmi les 54 actions sont présentées dans les pages suivantes.






Action #1	Formalisation d'une stratégie d'accompagnement soutenant les parcours de vie des enfants (axe prioritaire handicap)		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser au niveau territorial la réponse aux besoins d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des familles dans le champ de l'inclusion (qui fait quoi)</li> <li>- Renforcer les articulations entre les acteurs et interventions pour faciliter les parcours et éviter les ruptures dans les parcours</li> <li>- Identifier les limites et périmètre d'intervention de chacun</li> <li>- Structurer un réseau de professionnels concernés par le handicap dans tous les domaines de la vie des familles sur le territoire</li> </ul>	<p>En s'appuyant sur le Groupe de travail « Handicap » initié dans le cadre de la CTG 2019-2023, il s'agira de travailler collectivement à l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement à 360° afin d'améliorer la réponse territoriale aux besoins des enfants et de leur famille (<i>notamment dans le champ de la petite enfance et de l'éducation</i>)</p> <p>Cette stratégie facilitera également la mise en œuvre d'autres actions répondant aux enjeux du handicap (formation des professionnels, détection des besoins, réflexion sur un territoire handi accueillant, ...)</p>	<p><b>Pilote</b> : Ville</p> <p><b>Partenaires</b> : services de la Ville et acteurs associatifs déjà impliqués dans le GT Handicap avec une volonté d'élargissement de ce GT, notamment à l'Education nationale, aux acteurs du médico-social, du sport, de la culture...</p> <p><b>Public cible</b> : enfants jusqu'à l'âge adulte et leurs familles</p>	<p>Début des travaux : 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau pluridisciplinaire large de professionnels sensibilisés est constitué et animé.</li> <li>- Les solutions existantes aux besoins d'accueil et d'accompagnement des familles du territoire dans le champ du handicap sont identifiées et connues des acteurs.</li> <li>- Une meilleure correspondance entre les besoins et attentes des familles et les accueils mis en œuvre, sur les plans quantitatif et qualitatif</li> <li>- Les articulations possibles entre les différentes solutions / interventions sont identifiées et cohérentes.</li> <li>- Les limites et périmètre de chacun sont plus lisibles.</li> </ul>	

Action #2	Cadre d'échanges sur des situations problématiques concernant les 12/25 ans		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote Les partenaires Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le repérage de situations ou de problématiques concernant des jeunes 12/25 ans.</li> <li>- Développer des références communes sur des notions pour mieux orienter vers les ressources en lien avec les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser 1 cadre d'échanges (préciser ce que l'on partage, 1 problématique) et désigner 1 coordinateur de la démarche (garant).</li> <li>- Partager les notions : violence, décrochage, repérage, santé mentale.</li> <li>- Créer 1 outil (ex : cartographie, outils-thèque).</li> <li>- Créer 1 cadre d'échanges adapté.</li> <li>- Créer 1 cadre d'interpellation/sollicitation des ressources selon les situations vécues/repérées.</li> </ul>	<p>Copilotes : Ville - Service enfance et jeunesse et service Tranquillité publique, Département de Loire Atlantique – EDS.</p> <p>Acteurs à mobiliser : collègues (dont assistantes sociales scolaires), ATDEC, centres socioculturels.</p> <p>Acteurs à mobiliser selon les notions abordées ex : équipe mobile de psy du CHU, maison des ados sur santé mentale.</p> <p>Public ciblé : collégiens.</p>	<p>2025-2026</p>	<p>Les partenaires se connaissent et s'interpellent.</p>	














Action #3	Repérer pour mieux prévenir		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les partenaires du circuit et traitement de l'IP</li> <li>- Favoriser le travail partenarial entre l'EDS, les professionnels de la ville de Couëron, des associations accueillant les enfants et les professionnels de l'Education nationale travaillant auprès des enfants sur le champ de la prévention</li> </ul>	<p>Face à une situation de danger pour l'enfant ou de risque de danger, les partenaires dont les structures petite enfance, les écoles, les accueils périscolaires, extrascolaires peuvent se sentir en difficulté, craindre les conséquences de réaliser une information préoccupante (IP). Au regard des inquiétudes, quels sont les indicateurs qui justifient une IP ? Avec qui sur mon territoire je peux en échanger, partager ? Que dois-je regarder ? Comment rédiger une IP ? Qu'est ce qui fait qu'une IP est qualifiée ou pas ? Quel est le circuit ? Si elle est qualifiée, comment est-elle traitée ? Quelles sont les suites données à une IP : sans suite (quel retour au partenaire ?), mesure administrative, mesure judiciaire.</p> <p>Autant de questions auxquelles l'action visera à répondre à travers des sensibilisations réalisées auprès des professionnels et bénévoles des structures.</p> <p>Aujourd'hui, les collaborations existent entre l'EDS et le service petite enfance sur la Ville. L'enjeu sera d'étendre à d'autres acteurs internes à la Ville, à l'Education nationale et aux associations accueillant des enfants.</p> <p>Que développer, comment intervenir le plus en amont possible, favoriser la prévention et de réfléchir avec les partenaires sur les moyens d'accompagner les familles présentant des difficultés éducatives vers l'EDS ?</p>	<p><b>Pilote</b> : copilotage EDS : service éducation Ville ; éducation nationale</p> <p><b>Partenaires</b> : Dept : EDS, CRIP, responsable ASE (à définir) / Ville : service éducation, petite enfance, enfance et jeunesse / Associations : ALCC, CHN, CPL / Education nationale</p> <p><b>Public cible</b> : Projet destiné aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance du territoire, (multi-accueils, ATSEM, animateurs périscolaires, des animateurs CSC, des enseignants des élèves de maternelle et d'élémentaire. Le bénéficiaire principal étant l'enfant.</p>	2025	<p>Amélioration de la prévention auprès des enfants victimes</p> <p>Renforcement d'un travail partenarial au service des familles et des enfants- Fluidité dans les échanges entre les professionnels d'un territoire,</p> <p>Augmentation des sollicitations entre les partenaires pour échanger sur les situations des enfants</p> <p>Meilleur repérage par les professionnels des secteurs petite enfance, éducation permettant une orientation plus précoce des familles et de ce fait une prévention renforcée</p>	






Action #7	Confortation des équipements en libre accès				<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'accès à tous à la pratique d'activités physiques et sportives.</li> <li>- Contribuer au renforcement de la pratique comme facteur de santé, mixité sociale et épanouissement personnel</li> <li>- Investir l'espace public comme un lieu de pratiques et répondre aux évolutions sociétales du milieu sportif</li> <li>- Identifier les besoins du territoire et construire une stratégie de déploiement du sport libre</li> <li>- Développer et promouvoir la pratique libre du sport</li> </ul>	<p>La démarche de déploiement du sport libre se déclinera en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du plan de déploiement du sport libre par la construction d'un city stade.</li> <li>- Mise en place d'un diagnostic identifiant les besoins du territoire en adéquation avec l'offre sportive et les lieux de vie des habitants.</li> <li>- Construction du plan pluriannuel de déploiement du sport libre sur le territoire.</li> <li>- Mettre en œuvre des initiatives pour permettre les pratiques dites libres, collectives ou individuelles. Ces pratiques croissantes dans notre société nécessitent des espaces urbains adaptés et accessibles. Elles permettent l'organisation d'un projet de territoire transversal facteur de santé, de citoyenneté, d'éducation, de cohésion sociale et d'insertion sociale par le sport</li> </ul>	<p>Pilote : Ville</p> <p>Partenaires : associations du secteur socio-sportif, comité usagers, comités sportifs fédéraux, professionnels du secteur sportif, services de l'état.</p> <p>Public cible : habitants du territoire couëronnais, associations du secteur socio-sportif, comités départementaux sportifs, le service des Dotations des équipements territoriaux (DETR – Préfecture), comité usagers</p>	<p>2024-2026 : diagnostic et construction du plan de déploiement du sport libre</p> <p>2024-2026 : construction city stade</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des équipements.</li> <li>- Réponse aux attentes des usagers</li> <li>- Satisfaction des usagers/habitants.</li> </ul>	






Action #8	Création d'une offre coordonnée d'éducation à l'environnement (parcours) à destination des écoles, des centres de loisirs		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser l'enfant dès le plus jeune âge au vivant, à la terre</li> <li>- Permettre une connaissance et une appropriation du territoire et de ses enjeux dans un contexte de changement climatique par ses habitants</li> <li>- Faciliter les déplacements actifs</li> <li>- Mailler le territoire</li> </ul>	<p>Formation d'un acteur par structure (esprit d'éco-délégué), constitution d'un réseau de référents pour porter les notions et actions autour de l'environnement.</p> <p>Définition d'une offre d'animation de séances éducatives à destination du temps scolaire, péri-éducatif et extrascolaire, adaptées aux différentes tranches d'âges (modèle DECA), favorisant la mise en action des enfants sur un temps long (progression pédagogique).</p> <p>Création de ressources éducatives et de sensibilisation (outils, expositions...).</p> <p>Développement de défis Mobilités à destination des familles (venir à l'école, au centre de loisirs sans voiture pendant une période...).</p>	<p>Pilote : la Ville</p> <p>Partenaires : Education nationale, acteurs associatifs locaux et métropolitains</p> <p>Public cible : les enfants de 3 à 11 ans</p>	<p>2025-2026</p>	<p>Le référent est ressources au sein de la structure, contributeur du réseau sur le territoire.</p> <p>Chaque enfant a la possibilité de bénéficier d'une action d'éducation à l'environnement au moins une fois par an sur le territoire.</p> <p>Les enfants se mettent en action, ont des références communes.</p> <p>Les parents s'associent aux démarches.</p>	








Action #14	Confortation de l'offre favorisant le lien parents-enfants		<b>AXE STRATEGIQUE</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte</li> <li><input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs</li> </ul>		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants et adolescents</li> <li>- Rompre l'isolement de certains parents et créer du lien social.</li> <li>- Conforter la cohérence, la complémentarité et la mise en visibilité de l'offre adaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation de l'offre LAEP (CPL) pour les moins de 6 ans et EAPE (CHN) à destination des 6-11 ans</li> <li>- Confortation de l'offre portée par les EAJE.</li> <li>- Expérimentation d'une offre à destination des parents d'ados, de jeunes en s'appuyant sur des acteurs ressources</li> <li>- Poursuite des journées parentalité coordonnées par les CSC</li> <li>- Coordination des actions parentalité (conférences, groupes de parole, lieux d'échange, activités partagées enfants-parents, etc.)</li> <li>- Communication de l'offre de services de soutien à la parentalité.</li> </ul>	<p><b>Pilote :</b> Ville</p> <p><b>Partenaires :</b> services de la Ville et acteurs associatifs déjà impliqués (CPL, CHN, ...), Maison des Adolescents, Ecole des Parents et des Educateurs.</p> <p><b>Public cible :</b> enfants, adolescents, leurs familles</p>	<p>2025-2028</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiduité des participants</li> <li>- Diversité des participants</li> <li>- Type de sujets abordés, invitation de personnes ressources</li> <li>- Implication des parents, qualité des échanges, production de lien social...</li> </ul>	






Action #18	Confortation et diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
Diversifier l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire	Accompagner les MAM et les MICRO Identifier les opportunités d'installation d'EAJE privés Explorer l'achat par la Ville de places au sein de ces structures privées	Pilote : Service petite enfance Partenaires : service foncier (identification des opportunités), bailleurs sociaux (intégration d'espaces à de nouveaux projets)	2025 2026 ->	La qualité des nouvelles structures est au rendez-vous Satisfaction des parents L'offre d'accueil est majoritairement dirigée vers les familles couëronnaises (même si pas d'achat de places)	






Action #25	Confortation des dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<p>Développer le repérage collectif des collégiens pouvant avoir un besoin de soutien en faveur de leur scolarité</p> <p>Développer l'offre d'appui à la scolarité (prévention)</p> <p>Développer une attention particulière entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup></p>	<p>Compléter le diagnostic de l'offre sur le territoire avec le volet pour les collégiens : Education nationale + associations</p> <p>Identifier les freins d'accès des adolescents et des familles à l'ensemble de l'offre sur la ville.</p>	<p>Public ciblé : collégiens</p> <p>Acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collèges</li> <li>- Centres socioculturels</li> <li>- Services municipaux : médiathèque, enfance et jeunesse,</li> <li>- CAF</li> <li>- Réseau du CLSPD</li> <li>- A préciser</li> </ul> <p>Pilote(s) : Ville</p>		<p>Augmentation des sollicitations des familles : auprès du collège, auprès des associations ...</p> <p>Augmentation des orientations par les collèges, les écoles vers les associations et inversement</p> <p>Amélioration et qualité du lien Famille/Association/Collège-Ecole</p>	

Action #29	Création d'un espace France Services		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<p>Dans un contexte de complexité des démarches administratives, de suppression des permanences institutionnelles au sein des communes et de fort développement de l'usage du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accompagnement des personnes en difficulté et lutter contre le non-recours aux droits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un lieu répondant aux exigences du label France services (en termes d'espace, de nombre d'heures d'ouverture, de personnel...);</li> <li>- Être un lieu d'accueil, de conseil et d'accompagnement aux démarches en s'appuyant sur un réseau et une participation des institutions majeures telles que : CAF, CPAM, DGFIP, les structures d'aide à l'emploi, CARSAT, ...;</li> <li>- Renforcer une logique de maillage entre les quartiers du bourg et de la Chabossière;</li> <li>- Développer une offre de médiation numérique;</li> <li>- Permettre des animations et permanences d'associations à vocation sociale ou favorisant l'accès aux droits.</li> </ul>	<p><b>Pilote</b> : Ville (service Accueil et citoyenneté)</p> <p><b>Partenaires</b> : Etat, partenaires associatifs et institutionnels, services de la Ville/CCAS</p> <p><b>Public cible</b> : ménages en difficulté, non autonomes dans la réalisation des démarches administratives</p>	<p>2025 -&gt; ouverture d'une structure provisoire en attente de la réhabilitation du CHN</p> <p>2025 et + -&gt; mise en place progressive des permanences des partenaires et services (médiation numérique...)</p> <p>2028 et + -&gt; intégration dans les locaux du CHN réhabilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La future structure offre les conditions d'accueil attendues (aménagement, communication, ressources humaines...);</li> <li>- Le taux de fréquentation progressif de la structure par les usagers est satisfaisant;</li> <li>- Les permanences et animations assurées par les partenaires contribuent à répondre aux besoins des usagers et favorisent le rayonnement de la structure.</li> </ul>	








Action #30	Confortation des actions de lutte contre la précarité alimentaire		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs</li> </ul>		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter et renforcer l'accessibilité alimentaire</li> <li>- Développer les alliances territoriales</li> <li>- Permettre un accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale tous publics (jusqu'aux seniors)</li> <li>- Intégrer pleinement cet axe dans le plan d'action « alimentation durable », en cohérence avec le PAT Métropolitain et la politique publique de la Ville (Mon Restau Responsable®, Territoire Bio Engagé®)</li> <li>- Travailler en transversalité sur l'ambition « Mieux manger pour tous » et innover via des actions concrètes (exemple : production de repas destinés aux structures d'aide alimentaire etc.) et au-delà de la Ville, nécessité de travailler en réseaux avec les partenaires, autres collectivités etc.</li> <li>- Proposer une offre d'aide alimentaire incluant une dimension durable.</li> <li>- Mener des projets permettant la sensibilisation à l'alimentation saine et durable (que ce soit par l'éducation populaire (auprès de tous les publics), le lien avec les écoles, la fourniture de denrées d qualité, des ateliers cuisine et budget pour les 18-25 ans par etc.).</li> </ul>	<p><b>Pilote</b> : Ville</p> <p><b>Partenaires</b> : CCAS, associations d'aide alimentaire, producteurs locaux, CSC, DETS, autres structures et collectivités lauréates de l'appel à projet Mieux manger pour tous, etc.</p> <p><b>Public cible</b> : familles</p>	<p>2024-2028</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des capacités de dons alimentaires sur le territoire (hausse du volume de denrées, nombre associations soutenues)</li> <li>- Amélioration de la qualité du don de denrées (proportion de produits bio, locaux etc.)</li> <li>- Hausse du nombre de partenariats entre acteurs</li> <li>- Finalisation du plan d'action « alimentation durable » intégrant l'axe « précarité alimentaire ».</li> </ul>	

Action #31	Mobilisation de l'accueil d'urgence et/ou occasionnel pour répondre aux besoins ponctuels		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs</li> </ul>	
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>
<p>Identifier avec précision la capacité de l'offre et sa qualité</p> <p>Qu'est-ce qu'une place d'urgence? Critères ? Limites ?</p> <p>Intégration aux règlements de fonctionnement des structures petite enfance (validation en CMI)</p>	<p>Des accueils d'urgence sont assurés.</p> <p>Une convention tripartite famille-EDS-multi-accueil a été mise en place depuis 2023. Peut-on aller au-delà ?</p> <p>Des accueils occasionnels sont mis en place.</p> <p>Le cadre de ces accueils reste à définir avec précision, afin d'optimiser l'offre.</p>	<p>Service petite enfance</p> <p>Partenaires institutionnels (PMI, EDS, CAF)</p>	<p>2025</p> <p>2026</p>	<p>Le principe "place d'urgence" et "gestion optimisée des demandes d'accueil occasionnelles" est intégré aux règlements de fonctionnement</p>

Action #34	Développement de l'accueil social universel		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<p>Améliorer sur le territoire de Couëron l'accès aux droits et l'inclusion des publics les plus en difficultés pour lutter contre l'errance administrative et le non-recours des personnes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 1 - Formaliser des conventions de coopération intégrant la notion d'accueil social universel</li> <li>- Action 2 - Favoriser des temps de concertation, des rencontres entre professionnels managers et le monde associatif (EDS/CCAS, EDS/service enfance famille...).</li> <li>- Action 3 – Échanger et Partager des Outils</li> <li>- Action 4 – Organiser des temps informels, conviviaux sur la Ville à destination des professionnels sur l'année 2024</li> <li>- Action 5 - Organiser un parcours de découverte du territoire commun aux nouveaux professionnels du territoire- déambulation</li> <li>- Action 6 - Organiser un « Vis ma vie »</li> <li>- Action 7 - Participer à des formations communes</li> <li>- Action 8 - Création d'un espace d'échange sur les pratiques professionnelles à destination des agents en posture d'accueil</li> </ul>	<p>Pilote : EDS, CCAS</p> <p>Partenaires : ensemble des partenaires du territoire en posture d'accueil</p>	<p>Mise en œuvre du plan d'action 2024</p>	<p>Une mise en réseau et une articulation des acteurs présents sur le territoire sont favorisées.</p> <p>L'ASU est l'affaire de tous.</p>	

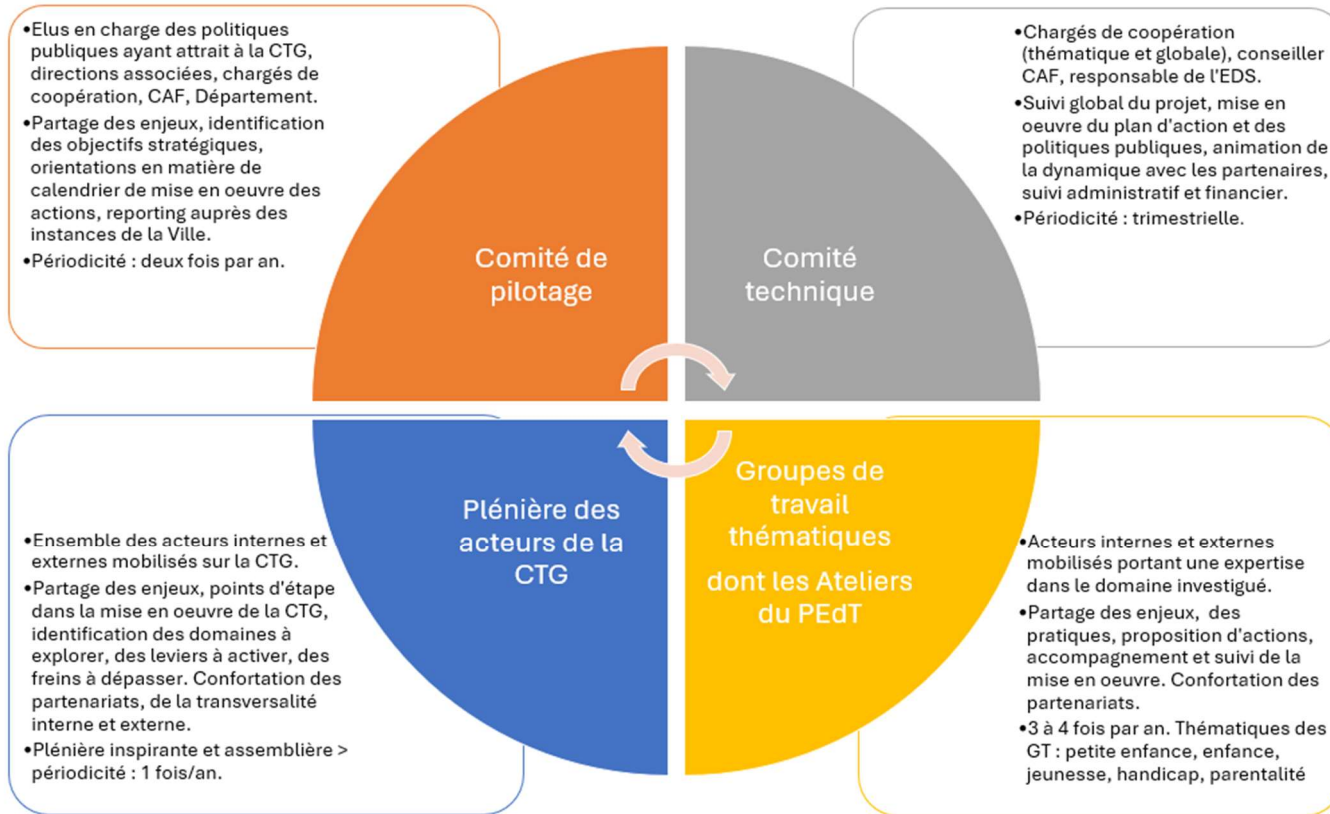
Action #42	Facilitation de l'accès et promotion de la lecture publique à la médiathèque		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input checked="" type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer la dimension de lieu de vie et de rencontre</li> <li>- Améliorer la visibilité de la médiathèque</li> <li>- Donner plus de visibilité à la diversité culturelle</li> <li>- Accompagner les transformations de la société</li> </ul>	<p>Il s'agira de mettre en œuvre le nouveau projet culturel, social, éducatif et scientifique de la médiathèque Victor-Jara &gt;&gt; déploiement d'actions en direction des jeunes et des seniors en complément des actions déjà réalisées en direction des enfants et des publics en situation de handicap.</p> <p>Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement des espaces</li> <li>- Écriture d'une politique documentaire</li> <li>- Écriture d'une charte d'accueil</li> <li>- Écriture d'une charte d'actions culturelles</li> <li>- Refonte de la charte graphique et de la communication</li> <li>- Structuration des organisations internes du secteur</li> </ul>	<p>Pilote : service culture, secteur lecture publique</p> <p>Partenaires municipaux : service Jeunesse, service PAPH</p> <p>Partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPHAD</li> <li>- MAS de Couëron</li> <li>- KORIA</li> <li>- Multi-accueil</li> <li>- CSC</li> </ul> <p>Public Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Public Seniors</li> <li>- Public Les jeunes</li> <li>- Publics éloignés de la culture</li> </ul>	<p>2024 - 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux objectifs énoncés</li> <li>- Développement des collaborations entre la Ville et le secteur associatif</li> <li>- Satisfaction des publics</li> <li>- Développement de la fréquentation des publics cible</li> </ul>	



Action #51	Plan de lutte contre la pénurie de professionnels œuvrant auprès des enfants dans le champ de l'éducation		<b>AXE STRATEGIQUE</b> <input type="checkbox"/> Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) de la petite enfance à l'âge adulte <input type="checkbox"/> Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs		
 <b>Objectifs visés</b>	 <b>Descriptif de l'action</b>	 <b>Le pilote</b> <b>Les partenaires</b> <b>Le(s) public(s) cible</b>	 <b>Calendrier potentiel</b>	 <b>Nous aurons réussi si... (résultats attendus)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les métiers de l'éducation (animateurs, AESH, ATSEM, etc.).</li> <li>- Développer la communication de l'offre.</li> <li>- Conforter l'attractivité des métiers et des postes.</li> <li>- Répondre aux besoins d'encadrement sur les différents temps.</li> </ul>	<p>Création de capsules vidéo pour promouvoir les métiers.</p> <p>Participation à des forums des métiers, de jobs dating au sein de la métropole.</p> <p>Réflexion à engager sur la possibilité de cumuler les emplois sur le territoire.</p> <p>Développement de la formation (accueil d'apprentis, BAFA territorialisé, etc.) et du déroulement de carrière.</p> <p>Partage du vivier existant sur le territoire.</p>	<p>Pilote : Ville.</p> <p>Partenaires : acteurs associatifs organisateurs des centres de loisirs, ATDEC, Education nationale, etc.</p>	<p>2024 -&gt;</p>	<p>Au moins deux campagnes de valorisation sont faites chaque année.</p> <p>Une communication est réalisée tout au long de l'année sur le recrutement.</p> <p>Les besoins d'encadrement sur tous les temps sont comblés.</p> <p>Les formations permettent de développer des compétences et de maintenir un vivier sur le territoire.</p>	

## Annexe 4 : Modalités de gouvernance

L'animation de la convention territoriale globale repose sur quatre espaces :



**Nom de l'élue référente de la CTG :**  
Clotilde Rougeot, adjointe à l'éducation

**Nom de la référente technique :**  
Sandra Leparoux-Maisonneuve, directrice éducation, enfance, jeunesse

Poste occupé	ETP	Chargé de coopération CTG
directrice éducation, enfance et jeunesse	0,5	Globale
responsable de service enfance et jeunesse	0,8	Thématique : jeunesse
responsable de service petite enfance	0,8	Thématique : petite enfance
responsable de service éducation	0,8	Thématique : éducation
adjointe au multi-accueil de la Chabossière	0,6	Thématique : parentalité
chargé de mission accessibilité, longévité, relations aux usagers	0,8	Thématique : handicap, accessibilité
responsable du service solidarité	0,8	Thématique : accès aux droits
6 responsables de site en tant que référent territorial du PEdT	2,1	Thématique : action éducative territoriale
chargé de projet appui et coordination culturelle	0,6	Thématique : médiation et animation territoriale

La CAF concourt aux financements des postes assurant des missions de chargés de coopération CTG de Couëron. Les missions corrélées à la CTG représentent un total de 7,7 ETP. Ces postes s'inscrivent dans le référentiel d'emploi défini par la CNAF et sont chargés de mettre en oeuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de dynamisation du territoire sur des thématiques ou sur l'ensemble de la CTG.

## Annexe 5 : Evaluation

La démarche d'évaluation de la CTG reposera sur trois registres :

- La pertinence : adéquation entre les enjeux que nous avons identifiés initialement et la manière dont cela s'est décliné opérationnellement :
  - Est-ce que nous avons su traduire en actions les enjeux identifiés (effectivité des actions) ?
  - Les orientations sont-elles toujours d'actualité ? Dans une logique de renouvellement, devons-nous nous mobiliser sur ce même enjeu ou devons-nous le faire évoluer ?
- La cohérence des moyens affectés (ressources humaines, ingénierie mobilisée correspondante aux attentes, ressources bâtementaire / budgétaire / partenariale) pour mesurer si toutes les conditions ont été réunies pour que les actions soient mises en œuvre.
- Le partenariat à travers deux notions :
  - La cohérence interne : comment à l'échelle de la collectivité, nous avons été complémentaires dans nos champs d'intervention de manière à ce qu'il n'y ait pas de concurrence qui s'exprime ?
  - La cohérence externe : idem avec les partenaires. Il s'agit notamment d'éviter que sur les compétences partagées, il y ait des effets d'illisibilité, d'inéligibilité.

Ces trois registres sont déjà ambitieux et peuvent impliquer des moyens complémentaires (externalisation non prévue à ce stade) à ceux déjà mobilisés pour la conduite de la CTG.

Tout au long de la CTG, des points réguliers seront effectués lors des réunions du comité de pilotage pour envisager le cas échéant des ajustements. Les résultats seront présentés au dernier comité de pilotage de la CTG.

**Annexe 6 : Délibération du Conseil Municipal de la ville de Couëron en date du 7 octobre 2024**